


# Région Centre : deux nouveaux soutiens en faveur de l'Agriculture Biologique

**Mercredi 25 novembre à 10h**

chez Claire et Pascal GARROS, Ferme de la Basse Cour,
2 route Gommerville- Arnouville à Gommerville (28)

**François Bonneau,** Président de la Région Centre et **Marie Madeleine Mialot,** vice Présidente en charge de l'agriculture présentent deux nouveaux soutiens de la Région Centre en matière d'accompagnement de l'Agriculture Biologique.

- **La création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif dont la Région sera actionnaire**.

- **La mise en place d'un CAP conversion**.

**DOSSIER DE PRESSE**

**Contact presse :**
**Sophie LENFANT**
sophie.lenfant@regioncentre.fr /
**Tél. 02 38 70 30 90 / 06 32 64 65 29**

# Des produits bio régionaux dans les cantines des lycées :

# la Région Centre lance une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

La mise en place de cette société va répondre aux demandes de la restauration scolaire en lui assurant une offre de produits bio de proximité à des prix raisonnables. **Dans une stratégie gagnant-gagnant, cette société réunira la Région Centre, des producteurs, des transformateurs et un distributeur.**

≈

La restauration collective bio est un levier important pour le développement de l'agriculture biologique. Mais la filière reste peu structurée pour ce marché. L'objectif de la future Société Coopérative à Intérêt Collectif (SCIC) est d'apporter une réponse adaptée aux demandes en produits bio régionaux à destination de la restauration collective

L'expérience menée en 2008-2009 par la Région à travers **Self' O Centre** a servi de référence pour l'identification des besoins et notamment la nécessité de professionnaliser les réseaux de distribution.

En parallèle, fin 2008, **Bio Centre** a lancé une étude de faisabilité sur une plateforme de massification afin de permettre le développement de la restauration collective bio. Les préconisations de cette étude s'articulent autour de la mise en place d'une SCIC dans laquelle interviennent des **producteurs, des distributeurs, des transformateurs.**

Son fonctionnement est basé sur l'emploi de plusieurs personnes :
- un gérant : lien entre les différents membres de la SCIC
- un commercial : chargé du démarchage clients
- une secrétaire commerciale
- un préparateur de commandes

Le ramassage sera effectuée en prestation de services par un transporteur et la livraison client par un distributeur spécialisé. La SCIC sera basée dans la banlieue d'Orléans(45).
La politique commerciale prévoit la construction d'une gamme orientée vers la proposition de repas complet.
La SCIC est à vocation commerciale.

## La Région Centre actionnaire

Le Conseil Régional du Centre initiateur du projet a décidé d'entrer au capital de la SCIC.

**Une avance remboursable**
De plus, au-delà de l'entrée au capital, la Région Centre participera au financement du fonctionnement de la nouvelle structure sur une période de trois ans. Pour cela, la Région apportera sa contribution par une avance remboursable.

## Les objectifs de la coopérative

La création de cette société répond à plusieurs objectifs vis-à-vis de la restauration collective. Elle permettra de :

- regrouper l'offre afin d'avoir un volume suffisant pour répondre aux besoins et donc sécuriser l'approvisionnement des restaurants scolaires,

- diversifier cette offre par l'adhésion de producteurs/transformateurs dans les différentes filières, ce qui permettra à la fois de proposer des menus complets et de diminuer les coûts du transport rapporté aux aliments,

- associer un distributeur, qui apporte son expérience de la relation client/fournisseur à des professionnels aux contraintes fortes (délais, hygiène, ….).

## La SCIC, mode d'emploi

une Société Coopérative d'Intérêt Collectif est une Société anonyme ou SARL qui associe autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (*clients, usagers, riverains, fournisseurs, ...*) et des contributeurs (*associations, collectivités, etc.*) pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif au profit d'un territoire (*géographique ou sectoriel*).

Elle fonctionne selon les principes coopératifs, promeut des valeurs collectives et possède une dimension sociale. **C'est une société coopérative de forme commerciale à but non lucratif.** L'appellation (l'agrément) SCIC est contrôlée par décision préfectorale. Sa fiscalité est identique à celle d'une entreprise classique.

La SCIC bio est un opérateur économique régional de type coopératif commercialisant des produits bio en restauration hors domicile (RHD). Bio Centre est l'organisation interprofessionnelle chargée du développement, de la promotion et de la diffusion d'informations sur la Bio dans la Région Centre. Pour entrer dans la SCIC, il faudra être adhérent de Bio Centre et à jour de cotisation pour les agriculteurs, transformateurs et distributeurs.

L'URSCOP (Union Régionale des SCOP) apporte son expertise juridique dans l'élaboration du dossier et la rédaction des statuts de la dite SCIC. A noter que juridiquement : « *les collectivités publiques peuvent être associées à une SCIC. Leur part de capital ne peut excéder 20% du total. Comme pour les associés, l'apport en capital n'engage pas solidairement la collectivité. Sa responsabilité n'est donc engagée qu'à la hauteur de son apport. En cas de départ, la collectivité recevra le montant correspondant à la valeur nominale de son apport en capital* ».

# Création d'un CAP conversion

Dans le début des années 2000, nous avons assisté à une forte augmentation des conversions vers l'Agriculture Biologique, grâce aux Contrats Territoriaux d'Exploitations puis aux Contrats d'Agriculture Durable. Mais devant les difficultés techniques, le manque de structuration, un certain nombre d'agriculteurs sont revenus vers l'agriculture conventionnelle.

≈

Les chiffres 2009 de conversion en Agriculture Biologique sont en très forte augmentation avec une demande de 100 exploitations pour 3 500 ha et les demandes continuent à croître.

C'est pour sécuriser le parcours de ces agriculteurs qu'a été imaginée par les partenaires professionnels la mise en place d'un **appui technico-économique allant de la formalisation du projet de conversion à son accompagnement durant les premières années.**

Il s'agit également de proposer une action coordonnée facilitant les démarches de l'agriculteur : le suivi de son projet se fera par une seule structure, mais les ressources techniques des différentes structures d'accompagnement, Chambre d'agriculture et groupement d'agriculture biologique seront mobilisées.

**Pour répondre à cette demande, la Région Centre met donc en place un CAP Conversion** *(CAP = contrat d'appui au projet).* Ce CAP conversion constituera un véritable « crédit temps » pour l'agriculteur sur les 3 années de son projet. Afin de renforcer les engagements de chacun, l'agriculteur signera un engagement avec la Région et avec la structure en charge de suivre son dossier. Mais dans l'optique de laisser une certaine souplesse au dispositif et surtout pour permettre un accompagnement le plus pertinent possible, les besoins de formation seront identifiés chaque année en accord entre l'agriculteur et la structure en charge du suivi.

**La Région consacrera 800 000 € à cette action dans les 4 années qui viennent.**

# L’appui de la Région Centre à l’agriculture biologique

Le Conseil régional conduit une politique volontariste en matière de soutien de la filière AB depuis 2000, car celle-ci répond totalement aux objectifs de développement durable souhaités.

Trois grandes orientations guident la Région dans son soutien actuel :

- La volonté d’identifier les produits issus de l’Agriculture Biologique comme un segment de marché alternatif au mode conventionnel à travers les CAP Filières. Dans ce cadre il s’agit d’étudier la production Bio au même titre que les autres modes de production et de mettre en place des actions spécifiques à destination de l’ensemble des maillons de la filière. Un des objectifs fort de ce travail est de favoriser les passerelles entre le conventionnel et le Bio considérant que les deux peuvent mutuellement s’enrichir du point de vue technique et économique. Ainsi la Région est amenée à financer les stations d’expérimentation comme la Morinière en Arboriculture, l’OIER des Bordes en viande bovine, stations qui conduisent des expérimentations selon les deux approches. La Région a été à l’origine d’une approche similaire dans le domaine des légumes avec le financement d’un poste dédié à l’expérimentation et à l’appui technique Bio dans une station qui était exclusivement orientée vers le conventionnel précédemment.

- La mise en place d’actions transversales de coordination au niveau régional, de veille et de soutien à l’émergence de nouveaux débouchés, d’appui aux initiatives en faveur de la restauration collective ou encore de communication auprès du grand public.

- Enfin, la prise en compte d’une partie des coûts de certification des agriculteurs biologiques.

**Au total la Région a consacré plus de 700 000 € en 2008 à l’Agriculture Biologique**

**La mise en place du plan régional Agri Bio (2010-2013) avec notamment les deux actions présentées (SCIC et CAP Conversion) répondra au souhait exprimé en 2008 de voir progresser fortement en région Centre le nombre d’agriculteur bio et la superficie consacrée à ce mode de production**

# L’Agriculture Biologique
# Repères

## Sur le territoire national

Fin 2008, 13 298 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique, soit une augmentation de +11% par rapport à 2007. **Les exploitations bio représentaient 2,6% des exploitations françaises.**
Après une progression entre 2001 et 2007 de 2,5% par an en moyenne, l’année 2008 fut celle d’un nouveau décollage. Au cours des 4 premiers mois en 2009, cette tendance s’est consolidée avec près de 1 350 nouveaux producteurs engagés dans la production biologique.

La superficie en mode de production biologique en 2008 était de 583 799 ha (+4,8% par rapport à 2007), dont 81 565 ha en conversion. **Les surfaces en bio représentaient 2,12% de la surface agricole utilisée (SAU) nationale.**

Le taux de valorisation en bio des produits obtenus selon le mode de production biologique ne cesse de progresser. Aussi, la production bio mise sur le marché, s’est-elle accrue sensiblement au cours de ces dernières années.

## En région Centre

**En région Centre, 0.9 % des surfaces sont conduites selon le mode biologique**, ce qui situe la région à la 17ème place au niveau national (et au 12ème rang en ce qui concerne le nombre d’exploitations). Même constat pour ce qui est des transformateurs, peu présents sur le territoire régional.
Les chiffres 2009 de conversion en Agriculture Biologique sont en très forte augmentation avec une demande de 100 exploitations pour 3 500 ha (la région compte actuellement 400 exploitations et 20 000 ha). On constate donc une forte croissance.